

# ingénieuses'18



## FOIRE AUX QUESTIONS

Vous trouverez dans ce document, l'ensemble des questions les plus régulièrement posées dans le cadre de notre appel à projets et à candidatures. Sachez en tout premier lieu que **l'ENSEMBLE** des projets et candidatures sont présentés aux membres du jury, aucune pré-sélection n'est effectuée.

### Les questions récurrentes des élèves-ingénieures :

- **Mes notes seront-elles prises en compte ?**  
Non, c'est un concours et pas une compétition. C'est bien votre parcours, votre engagement, votre vécu qui sont importants. Tout ce qui vous a amené à choisir la voie de l'ingénierie.
- **Je participe à un projet de mon association au sein de l'école, puis-je déposer un dossier projet et une candidature ?**  
Bien entendu, si vous avez mis en place un projet au sein de votre établissement, vous pouvez nous adresser un dossier pour votre projet, et faire acte de candidature ainsi que les autres élèves-ingénieures impliquées dans ce projet à un autre prix individuel.

- **Je suis élève dans un master en ingénierie, puis-je vous adresser ma candidature ?**  
Malheureusement non. Ingénieuses est une opération destinée à promouvoir les formations d'ingénieurs accréditées par la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Par contre, que vous soyez en alternance, en 1<sup>re</sup> ou dernière année du cycle ingénieur, en stage à l'étranger, etc. du moment que vous suivez une formation d'ingénieurs, vous êtes invitées à déposer votre candidature.
- **J'ai été diplômée cette année, dans quelle catégorie dois-je déposer ma candidature ?**  
Si vous êtes officiellement diplômée, alors vous devez nous adresser un formulaire pour le prix de la femme ingénieure.
- **Je suis étudiante étrangère en France dans une école d'ingénieurs, puis-je vous envoyer ma candidature ?**  
Sans l'ombre d'un doute. Invitez également vos camarades à participer à l'aventure.

### Les questions récurrentes des femmes ingénieures :

- **Quelle est la taille exacte du texte que vous demandez ?**  
Le texte demandé dans l'acte de candidature est sans limite de lignes (ni de signes). Certaines candidates rédigent les quinze lignes demandées, d'autres deux à trois pages. La taille du texte n'est pas éliminatoire. Ce texte permet aux membres du jury de vous découvrir au-delà de votre curriculum vitae. C'est bien un texte libre sur la (votre) condition de femme et d'ingénieure qui est ici demandé.
- **Quel type de contenu est-il attendu dans le formulaire ?**  
Le texte doit porter sur « votre vision de l'égalité femmes-hommes », mais vous pouvez développer tous les points que vous souhaitez exposer, comme par exemple les (vos) études, l'(votre) entreprise, la société, les (vos) victoires de la mixité, les freins que rencontrent les femmes ou que vous avez rencontrés, les stéréotypes de genre, l'autocensure des jeunes femmes, le plafond de verre, etc. En fait, nous vous donnons un espace d'expression, à vous de vous l'approprier.
- **Les textes sont-ils intégralement lus par les membres du jury ?**  
Et oui. Le jury se réunit de longues heures en avril. Il étudie attentivement toutes les candidatures. Les membres de ce jury débattent, argumentent et enfin votent à main levée pour déterminer les nominées et les futures lauréates.
- **J'ai créé une association dans mon entreprise est-ce pertinent de le mentionner ?**  
Tout à fait, vous devez vous appuyer sur votre parcours, vos engagements associatifs et vos convictions personnelles. Ce sont ces éléments qui brosseront votre portrait auprès du jury.

### Les questions récurrentes concernant les projets :

- **Mon projet est prévu pour l'année académique 2018-2019, puis-je vous adresser un dossier ?**  
Malheureusement non. Ce sont bien les projets réalisés ou à venir de l'année académique en cours qui sont éligibles à l'appel à projets.
- **L'équipe de mon projet est mixte, est-ce un problème ?**  
Bien au contraire, les hommes sont les bienvenus à Ingénieuses et tout aussi concernés par les objectifs de l'opération.
- **J'ai déjà déposé un dossier l'année dernière, puis-je recommencer cette année ?**  
Oui, il n'y a pas de limite du nombre de candidatures, si ce n'est un dossier par an par projet.

Nous espérons avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations. Vous trouverez de nombreux éléments sur [notre actualité](#) et la [page dédiée à Ingénieuses](#) sur notre site.

Enfin, si vous avez encore des doutes, n'hésitez pas à nous adresser un e-mail à [ingenieuses@cdefi.fr](mailto:ingenieuses@cdefi.fr)